

Celyad Oncology annonce la réception d'une notification initiale du Nasdaq sur le prix de l'ADS

Mont-Saint-Guibert, Belgique – Celyad Oncology SA (Euronext & Nasdaq : CYAD) (la "Société"), une société de biotechnologie axée sur les technologies innovantes pour les thérapies à base de lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR-T), a reçu une notification (la « Notification sur le Prix des ADS ») le 19 avril 2023 du Nasdaq Stock Market (« Nasdaq ») informant la Société que le cours de clôture minimum par action de ses American Depositary Shares représentant des actions ordinaires (« ADS ») était inférieur à 1,00 \$ pendant une période de 30 jours ouvrables consécutifs, et que la Société n'a dès lors pas respecté l'exigence de prix minimum énoncée dans la règle d'inscription 5450(a)(1) du Nasdaq (l'« Exigence de Prix Minimum »).

Cette Notification sur le Prix des ADS n'a pas d'effet immédiat sur la cotation des ADS de la Société sur le Nasdaq Global Market. Conformément à la règle d'inscription 5810(c)(3)(A) du Nasdaq, la Société dispose de 180 jours calendaires, ou jusqu'au 16 octobre 2023 (la « Date de Conformité »), pour se conformer à nouveau à l'Exigence de Prix Minimum des ADS. Pour être à nouveau en ordre, le prix de clôture des ADS de la Société doit être de minimum 1,00 \$ par action pendant au moins dix jours ouvrables consécutifs avant la Date de Conformité.

Dans le cas où la Société ne remplit pas l'Exigence de Prix Minimum à la Date de Conformité, la Société peut transférer la cotation et négociation de ses ADS au Nasdaq Capital Market, à condition qu'elle réponde aux normes applicables pour la cotation initiale de ses actions ordinaires sur le Nasdaq Capital Market (autre que l'exigence de prix minimum par ADS), et peut être admissible à un délai de grâce supplémentaire de 180 jours calendaires en notifiant par écrit son intention de remédier à cette lacune au cours de la deuxième période de conformité en effectuant un fractionnement d'actions inversé, si nécessaire. Si la Société ne se conforme pas à nouveau à l'Exigence de Prix Minimum à la Date de Conformité et n'est pas éligible à un délai de grâce supplémentaire, le Nasdaq fournira un avis écrit indiquant que les ADS sont susceptibles d'être retirés du Nasdaq Global Market. Dans ce cas, la Société peut faire appel de la décision devant un panel d'audiences du Nasdaq. Rien ne garantit que la Société se conformera à nouveau à l'Exigence de Prix Minimum des ADS avant la Date de Conformité, ni qu'elle sera en mesure d'obtenir une deuxième période de grâce de 180 jours pour rétablir la conformité si la Société décide de poursuivre cette option ou de maintenir la conformité aux autres conditions pour être coté au Nasdaq.

La Société continuera de surveiller le cours de bourse de ses ADS jusqu'à la Date de Conformité. La réception de la Notification sur le Prix des ADS n'a aucun impact sur les activités de la Société.

Comme annoncé précédemment, la Société avait reçu le 31 mars 2023 une lettre du Nasdaq (la « Lettre sur les Fonds Propres des Actionnaires ») l'informant qu'elle ne répondait plus l'exigence de maintien de l'inscription 5450(b)(1)(A) du Nasdaq pour le maintien de sa cotation sur le Global Market du Nasdaq, qui exige que les capitaux propres d'une société cotée soient d'au moins 10 millions de dollars (l'« Exigence de fonds propres des actionnaires »).

Sur la base des capitaux propres déclarés d'environ 4,6 millions de dollars dans le formulaire 20-F de la Société pour la période arrêtée au 31 décembre 2022, la Société n'a pas satisfait à ladite Exigence de fonds propres des actionnaires.

La Société dispose d'un délai de 45 jours calendaires à compter de la date de la Lettre sur les Fonds Propres des Actionnaires, c.à.d. jusqu'au 15 mai 2023, pour soumettre un plan visant à se conformer à nouveau à l'Exigence de fonds propres des actionnaires. Si un tel plan est soumis et accepté, le Nasdaq

peut accorder un délai supplémentaire allant jusqu'à 180 jours calendaires à compter de la date de la Lettre sur les Fonds Propres des Actionnaires pour que la Société puisse se mettre en ordre.

À propos de Celyad Oncology

Celyad Oncology est une société de biotechnologie axée sur les technologies innovantes pour les thérapies à base de lymphocytes T à récepteur antigénique chimérique (CAR-T). La Société se concentre sur les opportunités d'exploiter pleinement le véritable potentiel de ses plateformes technologiques exclusives et de sa propriété intellectuelle, et de soutenir le développement de candidats CAR-T de nouvelle génération dans les tumeurs solides et les hémopathies malignes. Celyad Oncology est basé à Mont-Saint-Guibert, Belgique et New York, NY. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.celyad.com.

Déclarations prospectives de Celyad Oncology

Ce communiqué peut contenir des déclarations prospectives, au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières, y compris la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act de 1995 et ses amendements, dont notamment des déclarations concernant les croyances et les attentes concernant la stratégie d'entreprise mise à jour de la Société, ainsi que les bénéfices potentiels associés, les transactions et associations, déclarations concernant la valeur potentielle de la propriété intellectuelle de la Société, et des déclarations concernant la Notification sur le Prix des ADS reçue du Nasdaq. Les mots « sera », « croit », « potentiel », « continue », « cible », « prévoit », « devrait » et expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives, bien que toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas ces mots d'identification. Toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué sont basées sur les attentes et les convictions actuelles de la direction et sont soumises à un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes et de facteurs importants qui pourraient entraîner les événements réels, les résultats, la situation financière, la performance ou les réalisations de Celyad Oncology à différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques liés à l'incertitude significative quant à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation; la capacité de la Société à réaliser les avantages attendus de sa stratégie d'entreprise mise à jour; la capacité de la Société à développer ses actifs de propriété intellectuelle et à conclure des partenariats avec des tiers; la capacité de la Société à faire respecter ses brevets et autres droits intellectuels; la possibilité que la Société puisse enfreindre les brevets ou droits de propriété intellectuelle d'autrui et soit tenue de se défendre contre des poursuites en matière de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle; la possibilité que la Société ne puisse pas se défendre avec succès contre des réclamations pour contrefaçon de brevet ou d'autres poursuites en matière de droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des demandes substantielles de dommages-intérêts contre la Société; la possibilité que la Société soit impliquée dans des poursuites pour protéger ou faire respecter ses brevets, ce qui pourrait être coûteux, long et infructueux; la capacité de la Société à protéger ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier; la possibilité que les brevets détenus par la Société soient jugés invalides ou inapplicables; et d'autres risques identifiés dans les dépôts et rapports de Celyad Oncology auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris dans le dernier rapport annuel du formulaire 20-F déposé auprès de la SEC et dans les documents et rapports ultérieurs de Celyad Oncology. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à compter de la date de publication de ce présent document et les résultats réels de Celyad Oncology peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Celyad Oncology décline expressément toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives dans ce document afin de refléter tout changement dans ses attentes à cet égard ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels une telle déclaration est basée, sauf si la loi ou la réglementation l'exige.

Contacts à Celyad Oncology:

Relation aux investisseurs:
David Georges
VP Finance and Administration
investors@celyad.com

Relation aux médias:
Caroline Lonz
R&D Communications and Business Development
communications@celyad.com



Source: Celyad Oncology SA